

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL – AG D'ETE 2023

1) SYNTHESE

ARTICLE 11 – COTATION DANS CHAQUE POULE

Ajout d'un alinéa spécifique concernant la cotation des rencontres dans le cas de rencontres organisées sous forme de triangulaires.

ARTICLE 11 – COTATION DANS CHAQUE POULE

Ajout d'un alinéa concernant le décompte des rencontres pour la purge des suspensions dans le cas d'un plateau, d'un criterium ou de rencontres organisées sous forme de triangulaires.

ARTICLE 21 – REMISE DE MATCHS

Ajout de deux nouveaux alinéas pour remédier au cas de figure de plusieurs arrêtés municipaux successifs ou d'arrêtés émis jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 44 – COUPE D'OCCITANIE

Clarification du texte.

ARTICLE 45 – COUPE DU TARN

Alinéa 4) Système de l'épreuve

Modification du niveau auquel entrent les équipes de D2 et D1.

ARTICLE 45 – COUPE DU TARN

Alinéa 5) Terrains & Alinéa 12)

Demi-finales sur terrain neutre remplacées par demi-finales sur le terrain du club tiré au sort en premier.

ANNEXE 1

CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Challenge du Fair-Play limité à la D1, D2 et D3 Senior Masculins.

ANNEXE 6

REGLEMENT FINANCIER DES COUPES, CHALLENGES

Modification du règlement financier pour les quarts de finales et demi-finales jouées sur le terrain du club premier nommé selon le tirage au sort.

2) DETAIL DES MODIFICATIONS

| <u>Ancien Texte</u> | <u>Nouveau Texte</u> |
|---|--|
| <p><u>ARTICLE 11 : COTATION DANS CHAQUE POULE</u> Il sera fait application de la cotation employée par la LIGUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - match gagné : 3 points - match nul : 1 point - match perdu : 0 point - pénalité : - 1 point - forfait : - 1 point | <p><u>ARTICLE 11 : COTATION DANS CHAQUE POULE</u> Il sera fait application de la cotation employée par la LIGUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - match gagné : 3 points - match nul : 1 point - match perdu : 0 point - pénalité : - 1 point - forfait : - 1 point <p><i>Ajout d'un alinéa spécifique</i> Cotation pour les rencontres organisées sous forme de triangulaires (Jeunes, Seniors, Consolantes, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - match gagné : 3 points - match nul gagné après tirs au but : 2 points - match nul perdu après tirs au but : 1 point - match perdu : 0 point - pénalité : - 1 point - forfait : - 1 point <p>En cas d'égalité parfaite le départage se fera par le cumul du nombre de tirs aux buts marqués sur l'ensemble de la triangulaire)</p> |
| <p><u>ARTICLE 11 : COTATION DANS CHAQUE POULE</u></p> | <p><u>ARTICLE 11 : COTATION DANS CHAQUE POULE</u> <i>Ajout d'un alinéa spécifique concernant la purge des sanctions</i></p> <p>Un plateau (futsal ou triangulaire) est à considérer comme une seule rencontre pour le décompte des rencontres purgées à la suite d'une sanction administrative quel que soit le nombre de matchs disputés lors de ce plateau.</p> |
| <p><u>ARTICLE 21 – REMISE DE MATCHS</u></p> | <p><u>ARTICLE 21 – REMISE DE MATCHS</u> <u>Ajout de deux nouveaux alinéas entre 4) et 5)</u></p> |

| <u>Ancien Texte</u> | <u>Nouveau Texte</u> |
|--|---|
| | <p>5) Dans le cas de plus de deux arrêtés municipaux pour la même rencontre, la rencontre sera automatiquement reprogrammée sur le terrain de l'adversaire sans pour autant que la rencontre retour soit inversée.</p> <p>6) Dans le cas d'un arrêté municipal émis jusqu'à nouvel ordre et lorsque la rencontre est reprogrammée sur le même terrain, toujours interdit et si le club recevant ne trouve pas de terrain de repli, la rencontre sera automatiquement reprogrammée sur le terrain de l'adversaire sans pour autant que la rencontre retour soit inversée. Dans ce cas, il n'y aura pas lieu de demander l'accord entre les deux clubs. Le club initialement recevant conservera la responsabilité de la sécurité et de la FMI.</p> |
| <p><u>ARTICLE 44 – COUPE D'OCCITANIE</u></p> <p>7) Les équipes encore qualifiées pour les quarts de finales de la Coupe d'Occitanie ne pourront plus entrer dans les Coupes et Challenges Départementaux à partir des quarts de finales</p> | <p><u>ARTICLE 44 – COUPE D'OCCITANIE</u></p> <p>7) Dans le cas où une équipe encore qualifiée en Coupe d'Occitanie doit jouer le même jour ou dans les 48 heures une rencontre de Coupe, Challenge ou Championnat départemental, cette dernière sera automatiquement reprogrammée à la première date de rattrapage disponible ou à défaut en semaine.</p> |
| <p><u>ARTICLE 45 – COUPE DU TARN</u> <u>Alinéa 4) Système de l'épreuve</u></p> <p>Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'à compter des 1/16^{ème} de finale.</p> <p>Les équipes de D2 ne rentreront en lice qu'à compter des 1/32^{ème} de finale.</p> <p>La coupe se disputera par élimination suivant les conditions réglementaires.</p> <p><i>Les tirages au sort seront publics.</i></p> <p>Jusqu'aux ¼ de finale compris, les rencontres se dérouleront normalement sur le terrain du club tiré au sort le premier.</p> | <p><u>ARTICLE 45 – COUPE DU TARN</u> <u>Alinéa 4) Système de l'épreuve</u></p> <p>Les équipes de D2, D3 et D4 entreront en lice dès le premier tour de l'épreuve.</p> <p>Les équipes de D1 ne rentreront en lice qu'à compter des 1/32^{ème} de finale.</p> <p>Les équipes de D2 ne rentreront en lice qu'à compter des 1/32^{ème} de finale.</p> <p>La coupe se disputera par élimination suivant les conditions réglementaires.</p> <p><i>Les tirages au sort seront publics.</i></p> <p>Jusqu'aux demi-finales comprises, les rencontres se dérouleront normalement sur le terrain du club désigné en premier par le tirage au sort.</p> |

| <u>Ancien Texte</u> | <u>Nouveau Texte</u> |
|---|---|
| <p><u>ARTICLE 45 – COUPE DU TARN</u> <u>Alinéa 5) Terrains</u></p> <p>...</p> <p>Par contre les ½ finales et la finale se joueront sur terrain neutre. Toutefois, en cas d'impossibilité de trouver un terrain neutre, les rencontres se joueront sur le terrain d'un des quatre qualifiés</p> <p><u>Alinéa 12) ½ Finales et Finale</u></p> <p>Les ½ finales auront lieu sur terrains neutres aux conditions définies par le règlement financier.</p> <p>La finale de la Coupe du Tarn est organisée par le District qui en aura le contrôle total.</p> | <p><u>ARTICLE 45 – COUPE DU TARN</u> <u>Alinéa 5) Terrains</u></p> <p>...</p> <p>Par contre la finale se jouera sur terrain neutre. Toutefois, en cas d'impossibilité de trouver un terrain neutre, les rencontres se joueront sur le terrain d'un des quatre qualifiés</p> <p><u>Alinéa 12) ½ Finales et Finale</u></p> <p>Les ½ finales auront lieu sur le terrain du club désigné en premier par le tirage au sort aux conditions définies par le règlement financier</p> <p>La finale de la Coupe du Tarn est organisée par le District qui en aura le contrôle total.</p> |
| <p><u>ANNEXE 1 : CHALLENGE DU FAIR PLAY</u></p> <p>A partir de la saison 2013-2014, le Challenge du FAIR PLAY par équipes organisé par le District départagera les équipes seniors et jeunes classées à égalité au classement de leur championnat.</p> | <p><u>ANNEXE 1 : CHALLENGE DU FAIR PLAY</u></p> <p>Le Challenge du FAIR PLAY par équipes organisé par le District départage les équipes seniors de D1, D2 et D3 classées à égalité au classement de leur championnat</p> |
| <p><u>REGLEMENT FINANCIER DES COUPES ET CHALLENGES</u> <u>ARTICLE 1 – PREAMBULE – Dispositions Générales</u></p> <p>Une feuille de recette sera fournie par le District à partir des ½ finales. Elle devra être retournée par le DELEGUE ou le CLUB ORGANISATEUR dans les 48 heures sous peine d'une amende de 45 euros, accompagnée des billets invendus.</p> <p>Entrées gratuites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 joueurs par équipe, - les dirigeants des clubs en présence sur présentation de la licence, - les dirigeants du club organisateur en cas de match sur terrain neutre, sur présentation de la licence, | <p><u>REGLEMENT FINANCIER DES COUPES ET CHALLENGES</u> <u>ARTICLE 1 – PREAMBULE – Dispositions Générales</u></p> <p>Une feuille de recette sera établie par le District pour les Finales. Elle devra être retournée par le DELEGUE ou le CLUB ORGANISATEUR dans les 48 heures sous peine d'une amende de 45 euros, accompagnée des billets invendus.</p> <p>Entrées gratuites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 joueurs par équipe, - les dirigeants des clubs en présence sur présentation de la licence, - les dirigeants du club organisateur en cas de match sur terrain neutre, sur présentation de la licence, |

| Ancien Texte | Nouveau Texte |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - les titulaires d'une carte officielle délivrée par la FFF ou la LFO, - les jeunes de moins de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité, - les joueurs des catégories U 19 et inférieures des clubs en présence et du club organisateur, si la rencontre a lieu sur terrain neutre, sur présentation de la licence. - les invalides à 100% sur présentation de leur titre d'invalidité, - les bénéficiaires d'une invitation délivrée par le District uniquement pour les FINALES. | <ul style="list-style-type: none"> - les titulaires d'une carte officielle délivrée par la FFF ou la LFO, - les jeunes de moins de 16 ans sur présentation d'une pièce d'identité, - les joueurs des catégories U 19 et inférieures des clubs en présence et du club organisateur, si la rencontre a lieu sur terrain neutre, sur présentation de la licence. - les invalides à 100% sur présentation de leur titre d'invalidité, - les bénéficiaires d'une invitation délivrée par le District uniquement pour les FINALES. |
| <p><u>ARTICLE 2 – DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES ¼ DE FINALES JOUEES SUR LE TERRAIN DU PREMIER NOMME</u></p> <p><u>Partage des frais :</u></p> <p>Les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 € pour les frais de location du terrain, d'organisation et de publicité, - les frais des Officiels (Arbitres, Arbitres Assistants, Délégués) - les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. La distance à prendre en compte est celle figurant sur le distancier Michelin, trajet le plus court. Dans le cas d'une rencontre sur terrain neutre, les deux équipes percevront les frais de déplacement. <p><i>Ces dépenses sont partagées de manière égalitaire entre les deux clubs en présence. Ces frais seront débités sur le compte et appelés par le District du Tarn au 1^{er} relevé mensuel suivant.</i></p> | <p><u>ARTICLE 2 –DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES ¼ DE FINALES ET DEMI-FINALES JOUEES SUR LE TERRAIN DU PREMIER NOMME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais des officiels seront à la charge du club recevant. - Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse ne seront pas remboursés. - Les entrées seront gratuites. |
| <p><u>ARTICLE 3 – DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES ½ FINALES JOUEES SUR TERRAIN NEUTRE</u></p> | <p><u>ARTICLE 3 – DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES ½ FINALES JOUEES SUR TERRAIN NEUTRE</u></p> <p>Article supprimé</p> |